

PRÉFET DE MAYOTTE

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

POLE JEUNESSE ET SPORT

ARRETE Nº 30-2018

Portant modification des membres du jury BAFA-BAFD

LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE

Vu Le décret n°2007-481 du 28 mars 2007, modifié par le décret n°2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueil collectifs de mineurs
 Vu L'arrêté 15 juillet 2015, notamment l'article 23 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs;
 Vu L'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick BONFILS, en qualité de Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte;
 Vu L'arrêté n°316/DJSCS du 12 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Patrick BONFILS, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte;
 Sur Proposition du Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

ARRÊTE

Article 1: l'arrêté n° 16/2018/DJSCS/JEPVA, du 26 juin 2018 est modifié comme suit :

Au titre du jury du 06 décembre 2018, sont désignés membres du jury BAFA et BAFD, les personnes suivantes :

- 1) Au titre des Associations de formation :
 - Archimède SAID RAVOY, CEMEA
 - ALI ATTOUMANI Djamal, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ou son représentant CHAMASSI Said
- 2) Au titre des Associations organisatrices des accueils collectifs de mineurs :
 - Carole KINGUE, JE VEUX SAVOIR ou son représentant Roméo BRICCA
 - Maoulida SAID, HIPPOCAMPE 976
 - ALI Anthoumani, MJC DE MAMOUDZOU

3) Au titre de l'Etablissement CSSM Branche Famille:

- Moissoukari MADI ou son représentant Zouhourati MAANDHUI

4) Au titre de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :

- Jacques GENGEMBRE, Inspecteur jeunesse et sport, désigné Président du jury
- Sarah GIRAULT, chargée de mission jeunesse

Article 2 : Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 04 décembre 2018

Le directeur,

Patrick BONFILS